Québec
Gouvernement du Québec
Le ministre de la Sécurité publique
Le ministre responsable de la région de l'Estrie

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 21 mai 2024, le député de l'Acadie, M. André Albert Morin, déposait deux pétitions à l'Assemblée nationale portant sur l'opposition à la reconstruction de l'Établissement de détention Maison Tanguay (EDMT) sur le terrain entre les rues Poincaré et Tanguay.

Comme vous le savez sans doute, la vétusté et la capacité limitée de l'EDMT ont nécessité, en février 2016, le transfert temporaire des femmes incarcérées à l'Établissement de détention Leclerc-de-Laval (EDLL) dans l'attente d'un milieu mieux adapté à leur incarcération.

Deux avis d'intérêt publics ont été publiés en décembre 2020 afin de trouver un site d'une superficie entre 225 000 m² et 300 000 m² avec un terrain plat, exempt de végétation, possédant un accès unique, près des services communautaires, des hôpitaux et bien desservi par le transport en commun.

De nombreuses villes de la grande région de Montréal faisant parties du périmètre de recherche, ont été contactées directement et seule la ville de Joliette a proposé un site répondant aux critères. Bien que certains propriétaires privés aient aussi été contactés, aucun d'eux ne désirait vendre. Trois sites ont donc été retenus et ont fait l'objet d'analyses :

Site de l'établissement Leclerc de Laval

Le site présentait de nombreuses contraintes qui auraient entraîné des dépassements de coûts et mis en péril l'échéancier de réalisation du projet. À cela s'ajoutent des considérations environnementales, présence de forêt et cours d'eau, et le fait que l'EDLL est éloigné des transports en commun, des organismes communautaires favorisant la réinsertion sociale, de la Direction des services professionnels correctionnels-Clientèle féminine et activités spécialisées et du palais de justice de Montréal.

Site de Joliette

La proximité avec des lignes électriques, rendant difficile la sécurisation du site, la nécessité d'effectuer un déboisement majeur, mais avant tout l'éloignement considérable de Montréal et de tous les services de soutien à la clientèle féminine incarcérée ont eu raison du site de Joliette.

Terrains à l'est de Montréal

… 2

Tour des Laurentides, 5e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : 418 643-2112
Télécopieur : 418 646-6168

Quant aux terrains identifiés comme étant disponibles par la Ville de Montréal, ils présentaient des contraintes fondamentales, que ce soit pour des raisons de sécurité ou parce qu'ils étaient contaminés de façon importante.

Après analyses il a donc été décidé que la reconstruction de l'établissement de détention pour femmes se ferait sur le terrain se situant entre le bâtiment de détention existant et l'Établissement de détention de Montréal. Une annonce en ce sens a été faite par le ministère de la Sécurité publique (MSP) par voie de communiqué en décembre 2022.

Le ministère ayant à cœur le respect des citoyens et afin de les informer sur la nature exacte des travaux à venir et entendre leurs préoccupations, une rencontre citoyenne a été organisée le 5 février dernier. Quelque 150 personnes s'étaient déplacées pour l'occasion.

À la suite de cette rencontre et en vue de faciliter la cohabitation lors des travaux de démolition et de reconstruction, le MSP a mis sur pied un comité de bon voisinage. Composé de différents acteurs du milieu dont six résidents du quartier, le comité vise à favoriser les échanges, le partage des préoccupations et des enjeux, tant en ce qui concerne la reconstruction de l'EDMT que des enjeux de cohabitation entourant les opérations quotidiennes de l'Établissement de détention de Montréal (EDM). La première rencontre devrait avoir lieu au cours du mois de juin.

Par ailleurs, afin de s'assurer que les résidents puissent s'informer et suivre l'état d'avancement des travaux, une page Web a été créé (Québec.ca/reconstruction-établissement-détention) et une adresse courriel (edf_mtl@sqi.gouv.qc.ca) est disponible pour poser des questions et apporter des commentaires. Le ministère répond systématiquement à tous les courriels des citoyens. Des feuillets d'information ont été distribués dans l'arrondissement Ahunstic-Cartierville pour informer les citoyens de l'existence de ces moyens d'échanges et de communication.

En conclusion, je réitère la nécessité de reconstruire l'Établissement de détention Maison Tanguay sur le seul terrain disponible répondant à l'ensemble des critères établis. Cela étant dit, nous sommes conscients des enjeux de cohabitation dans le secteur. C'est pour cette raison que j'ai demandé à mes équipes de demeurer ouvert à toutes propositions du voisinage pouvant réduire les désagréments entourant la reconstruction de l'EDMT ainsi que les opérations quotidiennes de l'EDM.

Veuillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Sécurité publique,

François Bonnardel